



**NOUVEAUX SALAIRES MINIMA
CONVENTIONNELS APPLICABLES
AU 1^{er} JANVIER 2024 DANS LA
BRANCHE SPORT**

L'avenant n°189 du 28 septembre 2023 relatifs aux salaires définit les montants précis de salaires minima mensuels ou annuels bruts de référence pour chaque groupe de classification ou catégorie de salariés. Ces montants constituent les grilles de salaires minima à prendre en compte par les salariés et les employeurs de la branche à compter du 1^{er} janvier 2024.

→ **Pour les salariés des groupes 1 à 6** : à compter du 1^{er} janvier 2024, le salaire mensuel brut ne peut pas être inférieur aux montants définis ci-dessous :

Groupe de classification	Montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2024
Groupe 1	1 812 € brut mensuel
Groupe 2	1 848 € brut mensuel
Groupe 3	1 958,50 € brut mensuel
Groupe 4	2 058 € brut mensuel
Groupe 5	2 288 € brut mensuel
Groupe 6	2 809,50 € brut mensuel

→ **Pour les salariés des groupes 7 et 8** : à compter du 1^{er} janvier 2024, le salaire annuel brut de référence pour une année complète ne peut pas être inférieur aux montants définis ci-dessous :

Groupe de classification	Montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2024
Groupe 7	39 798 € brut annuel
Groupe 8	45 911 € brut annuel

L'application du salaire minimal annuel brut de référence est réalisée au prorata du nombre de mois écoulés sur la période concernée.

France Active-FNEAPL est une organisation patronale représentant les entreprises des activités physiques et sportives. Elle rassemble aujourd'hui 11,5% des entreprises de la branche professionnelle du sport évoluant dans les activités de pleine nature motorisées ou non, de remise en forme, de loisirs et tourisme. (1620 entreprises adhérentes / 6068 Salariés). Membre de L'Alliance des Entreprises du sport et des Loisirs elle négocie pour vous au sein de la Convention Nationale du Sport

France Active-FNEAPL est une organisation patronale représentant les entreprises des activités physiques et sportives. Elle rassemble aujourd'hui 11,5% des entreprises de la branche professionnelle du sport évoluant dans les activités de pleine nature motorisées ou non, de remise en forme, de loisirs et tourisme. (1620 entreprises adhérentes / 6068 Salariés). Membre de L'Alliance des Entreprises du sport et des Loisirs elle négocie pour vous au sein de la Convention Nationale du Sport

A ce titre nous vous informons régulièrement des principales négociations dans la branche du sport.

Vous pouvez si vous le désirez rejoindre la Commission Sociale et ainsi pouvoir connaître et agir pour nos lendemains.